

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

La Commission

Département du Développement de l'Entreprise,
des Mines, de l'Energie et de l'Economie Numérique

Handwritten mark

Accord
20 01 21



Handwritten mark
**APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE POUR
L'EVALUATION DES USAGES NUMERIQUES ET DES POLITIQUES NATIONALES EN
MATIERE D'UTILISATION DE MASSE DU NUMERIQUE DANS L'ESPACE UEMOA**

Note conceptuelle

Janvier 2021

I. CONTEXTE

La Commission de l'UEMOA a conduit en 2020 une étude pour l'évaluation des usages numériques et des politiques nationales en matière d'utilisation de masse du numérique dans l'espace UEMOA.

Les principales conclusions de cette étude se résument comme suit :

- la faiblesse de l'offre de services numériques particulièrement les services publics numériques ;
- le faible taux d'utilisation du numérique malgré une bonne présence des organes de gouvernance du numérique ;
- l'insuffisance des infrastructures haut débit ;
- la faiblesse de l'interconnexion des différents départements ministériels ;
- la nécessité d'élaborer des textes communautaires visant la promotion des usages numériques.

Les recommandations de l'étude ont été approuvées lors d'un atelier régional qui s'est tenu par visioconférence du 14 au 17 septembre 2020. Cet atelier a regroupé les ministères en charge de l'économie numérique des Etats membres, les Autorités Nationales de Régulation et la Commission de l'UEMOA.

Cet atelier a validé les avant-projets de textes communautaires visant la promotion des usages numériques et a approuvé un ensemble de Services Publics Numériques Prioritaires (SPNP) à mettre en œuvre dans un délai de douze (12) à dix-huit (18) mois.

Lesdits Services Publics Numériques Prioritaires concernent aussi bien les Citoyens de l'Union que les Entreprises de l'espace communautaires.

Il a été recommandé à la Commission :

- d'assurer une bonne diffusion de l'étude et une sensibilisation des décideurs politiques pour la mise en œuvre des services publics numériques ;
- d'organiser des ateliers régionaux de partage d'expériences réussies de mise en œuvre de services publics numériques ;
- de faire adopter dans les meilleurs délais les textes communautaires visant la promotion des usages numériques.

Par ailleurs, les conséquences de la pandémie de la Covid-19 qui a sévit tout au long de l'année 2020 avec ses restrictions de mobilité ont montré l'importance des usages numériques dans les activités économiques et sociales.

Trois (03) composantes de l'économie numérique ont permis de sauver l'économie mondiale et de permettre la réalisation des activités sociales : le télétravail, le commerce électronique et le téléenseignement.

Lesdites composantes de l'économie numérique seront prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions de l'étude afin de préparer la région à d'éventuelles crises sanitaires ou non avec des conséquences de restriction de mobilité. 10

II. OBJECTIF

L'objectif global de l'appui est d'accroître les usages numériques dans l'espace communautaire.

Les objectifs spécifiques sont de trois ordres :

- accompagner les Etats membres dans le processus de mise en œuvre des Services Publics Numériques Prioritaires ;
- faire adopter les textes communautaires visant les usages numériques ;
- appuyer la Commission de l'UEMOA dans le suivi /évaluation de l'application des textes communautaires.

La valorisation des résultats de l'étude pour l'évaluation des usages numériques et des politiques nationales en matière d'utilisation de masse du numérique à travers un ensemble d'activités permettra d'atteindre les objectifs spécifiques.

III. RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus pour la mise en œuvre des solutions pour la promotion des usages numériques dans l'espace UEMOA sont :

- les textes communautaires visant la promotion des usages numériques dans l'espace communautaire sont adoptés ;
- les Services Publics Numériques Prioritaires sont mis en œuvre dans les Etats membres ;
- la plateforme de téléenseignement est fonctionnelle ;
- des marketplaces sont fonctionnels dans les Etats membres.

IV. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La Commission de l'UEMOA devra conduire, en concertation avec les Etats membres, un certain nombre d'activités pour la mise en œuvre des Services Publics Numériques Prioritaires et l'adoption des textes communautaires visant la promotion des usages numériques.

Les activités à mener sont décrits ci-après :

- **Ateliers régionaux de partage d'expériences réussies de mise en œuvre de services publics numériques** :

Il s'agira de partager lors d'un atelier régional l'expérience réussie d'un Etat membre avec les autres Etats membres de l'Union. Ce partage couvrira la procédure de fourniture du service avant et après la digitalisation, les coûts encourus, le niveau d'utilisation du service après la digitalisation du service et les avantages obtenus pour les Citoyens de l'Union et les Entreprises de l'espace communautaires. 

La Commission compte organiser six (06) ateliers de partage, en tenant compte des expériences de fournitures de services publics numériques collectées lors de cette étude.

- **Assistance technique dans le processus de mise en œuvre des Services Publics Numériques Prioritaires (SPNP) :**

Cette assistance se fera sur la demande d'un Etat membre qui sollicitera un accompagnement de la Commission dans la mise en œuvre d'un SPNP. Elle consistera à recruter les Experts d'un Etat membre ayant mis en œuvre avec succès le SPNP.

La Commission veillera au bon choix de l'expertise et s'assurera que les conditions préalables sont réunies pour le succès de l'assistance.

La Commission prévoit mettre en œuvre dix (10) demandes d'assistance des Etats membres comme décrites ci-dessus.

- **Processus d'adoption des textes communautaires visant la promotion des usages numériques :**

Cinq (05) avant-projets de textes communautaires ont été élaborés pour la promotion des usages numériques dans l'espace communautaire. Il s'agit de deux règlements, d'une directive, d'une recommandation et d'une décision.

Le processus d'adoption comprend une réunion des ministres sectoriels en charge de l'économie numérique des huit Etats membres et une réunion du Conseil des Ministres Statutaires (ministres de l'économie et des finances).

Chacune de ces deux réunions ministérielles sont précédées d'une rencontre des Experts des Etats membres.

Il est également prévu un accompagnement des Etats membres pour la transposition de la directive et l'application de la recommandation et de la décision.

- **Ateliers nationaux de promotion du commerce électronique :**

Ces ateliers nationaux seront organisés en collaboration avec la **Direction du Commerce de la Commission de l'UEMOA** et celles des Etats membres. Ces ateliers réuniront les acteurs du secteur afin de proposer des solutions pour lancer ou amplifier les activités liées au commerce électronique.

- **Mise en œuvre d'une plateforme régionale de téléenseignement :**

L'année universitaire et scolaire a été sauvée dans les pays où les populations ont été confinées par le téléenseignement. Force est de constater que dans tous les Etats membres le téléenseignement est embryonnaire.

Cette activité sera mise en œuvre en concertation avec la **Direction de l'Enseignement Supérieur de la Commission** et en concert avec les Ministères en charge de l'Education nationale des Etats membres. L'objectif de l'activité est de déployer une plateforme régionale de téléenseignement ouvert pour offrir des enseignements à distance pour toute l'éducation nationale.

Il est proposé une étude de faisabilité technique de la mise en œuvre de la plateforme avec un modèle de partage de revenu pour les différents acteurs et de rentabilité.

- **Communication et visibilité :**

Il s'agira de développer des outils de communication pour les textes communautaires visant la promotion des usages numériques afin d'assurer leur vulgarisation et leur visibilité auprès de tous les acteurs du secteur (ministères, ARN, opérateurs de téléphonie, fournisseurs d'accès internet) des entreprises et des décideurs politiques.

- **Suivi annuel de l'application des textes communautaires visant la promotion des usages numériques:**

Cette activité consiste à mettre en place un processus qui permettra de suivre l'application des textes communautaires visant la promotion des usages numériques dans les huit Etats membres en relation avec les points focaux dans les Etats membres et de collecter les informations sur les Services Publics Numériques Prioritaires.

V. BUDGET PREVISIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE

Le budget prévisionnel de la mise en œuvre des conclusions de l'étude sur les usages numériques s'élève à deux milliards cinq cent quatre-vingt-dix (2 590 000 000) francs CFA pour les deux phases du programme.

Budget prévisionnel de l'assistance

<i>I - Accompagner les Etats membres dans le processus de mise en œuvre des Services Publics Numériques Prioritaires</i>	<i>Montant (franc CFA)</i>
Ateliers régionaux de partage d'expériences réussies de mise en œuvre de services publics numériques (06)	240 000 000
Assistance technique dans le processus de mise en œuvre des Services Publics Numériques Prioritaires (10)	300 000 000
Ateliers nationaux de promotion du commerce électronique (08)	320 000 000
Mise en œuvre d'une plateforme régionale de téléenseignement	1 450 000 000
<i>Total Général I</i>	2 310 000 000
<i>II – Adoption des textes communautaires visant la promotion des usages numériques.</i>	<i>Montant (franc CFA)</i>
Processus d'adoption des textes communautaires visant la promotion des usages numériques	70 000 000
Communication et visibilité	160 000 000
Suivi annuel de l'application du nouveau cadre législatif et réglementaire	50 000 000
<i>Total Général Phase II</i>	280 000 000
<i>Total Général</i>	2 590 000 000